

## SOCLE COMMUN

Dans la continuité du programme de l'école primaire, l'éducation musicale en classe CHAM au collège développe la dimension artistique de la culture humaniste due à chaque élève. La fréquence des situations collectives, l'éducation d'une écoute critique, la réalisation régulière de projets artistiques développent les compétences sociales et civiques tout en renforçant les capacités d'initiative et d'autonomie. Le développement de ces compétences est également approfondi dans le cadre de l'enseignement du chant choral. La nécessité du commentaire musical comme la connaissance des relations de la musique au texte permettent une grande diversité de situations pour asseoir progressivement la maîtrise de la langue française. Enfin, objet éphémère lié à l'instant et à la mémoire, la musique est aussi l'art de l'abstraction.

Ainsi, penser la musique en l'écoutant, en l'interprétant ou en la construisant renforce les qualités de rigueur, de précision et de raisonnement proches des compétences développées par la culture scientifique et technologique. L'éducation musicale au collège contribue ainsi pleinement à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### LE COÛT

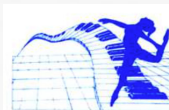
Pour chaque élève, un droit d'inscription est perçu par le conservatoire. La formation musicale et la pratique collective sont gratuites. L'étude instrumentale est payante et soumise au quotient familial pour les Dourdannais. Le tarif est fixe pour les extérieurs.

### LES RESPONSABILITÉS

Les élèves sont placés sous la responsabilité du chef d'établissement du collège et du directeur du conservatoire durant les temps d'enseignements et sous celle du chef d'établissement du collège pendant le trajet du collège vers le conservatoire.

### CANDIDATURES 2018 - 2019

- mars 2018 . . . . retrait du dossier au collège Condorcet
- 13 mars 2018 . . . . réunion d'information au collège à 18h
- 13 avril 2018 . . . . date limite de dépôt du dossier au collège
- 5 mai 2018 . . . . . rencontre au conservatoire
- mai 2018 . . . . . commission d'affectation



# CHAM

CLASSES A HORAIRES  
AMENAGES MUSIQUE  
INSTRUMENTALE  
OU VOCALE



## LES CHAM ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dourdan est la seule ville sur le territoire sud Essonne à avoir des classes à horaires aménagés musique.

Le collège Condorcet et le conservatoire municipal de musique et de danse, classé par l'État, proposent conjointement des classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante instrumentale ou à dominante vocale, aux enfants désireux de concilier de façon harmonieuse une scolarité conforme aux programmes de l'Éducation nationale et un enseignement artistique approfondi intégré totalement ou partiellement à leur emploi du temps scolaire.

Source d'enrichissement et d'épanouissement pour l'enfant, ce double cursus implique un suivi permanent des deux structures – collège et conservatoire - une vigilance et un soutien constant des parents.

Le fonctionnement CHAM (procédure de recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (circulaires août 2002 et janvier 2007).

À l'issue de la classe de troisième, les élèves des Classes à horaires aménagés musicales auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel. L'entrée d'un élève en CHAM implique son engagement sur l'ensemble de la durée de la scolarité au collège. Seuls le collège et le conservatoire peuvent remettre en cause son maintien dans le dispositif en cas d'absence de travail, de manque d'assiduité ou de comportement indiscipliné.

## POUR QUI ?

Tout élève entrant en 6<sup>e</sup>, même n'ayant aucune connaissance musicale, peut demander à intégrer la CHAM, quelle que soit son école d'origine: le recrutement s'effectuera à partir d'un dossier permettant d'évaluer la motivation de l'élève, ses aptitudes vocales, auditives, musicales et ayant le désir de participer à des projets musicaux d'envergure. Motivation, autonomie et enthousiasme sont avant tout les clés de la réussite. Les élèves instrumentistes débutants devront se conformer à l'offre instrumentale du conservatoire. L'instrument peut être loué dans la limite de son parc instrumental.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Retirer le dossier d'inscription auprès du collège Condorcet :

- remplir la fiche
- joindre les bulletins scolaires
- rédiger sa lettre de motivation
- assister à la réunion de présentation
- assister à la rencontre au conservatoire
- remettre le dossier au Collège Condorcet



## ADMISSION

La décision d'affectation relève de la seule autorité du Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) qui réunit à titre consultatif une commission spécifique.

Les résultats de la commission d'affectation seront notifiés directement aux familles par courrier, **aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Les élèves admis obtiennent automatiquement une dérogation pour le collège Condorcet si celui-ci n'est pas leur collège de secteur.

## FONCTIONNEMENT DES CHAM

Les élèves sont libérés deux après-midis par semaine et se rendent au conservatoire en bus, accompagnés par un assistant d'éducation. Les enseignants du collège et ceux du conservatoire collaborent activement afin d'établir un ou plusieurs projets dans l'année avec les élèves des Classes à horaires aménagés, mais aussi avec les autres classes des deux établissements.

	CHAM A DOMINANTE INSTRUMENTALE
Au collège	1 heure d'éducation musicale
	1 heure d'enseignement musical spécifique CHAM
Au conservatoire	1 heure 30 de formation musicale
	30 minutes de formation instrumentale individuelle
	30 minutes de formation instrumentale en groupe restreint
	1 heure de pratique collective

	CHAM A DOMINANTE VOCALE
Au collège	1 heure d'éducation musicale
	1 heure de chant choral
Au conservatoire	1 heure de technique vocale collective
	1 heure 30 de formation musicale

